

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 18/03/2023

Reçu en préfecture le 18/03/2023

Publié le 18/03/2023

ID : 003-210301354-20230310-20230310_012-DE



Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Délibération n°20230310_012

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Commune

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion au titre de l'année 2022 établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 - Budget Commune du Comptable.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Maurice Deschamps

